Eau & Rivières de Bretagne
6, rue de Pen ar Creac'h
29200 Brest
Dossier suivi par : Nicolas Forray
délégué territorial Finistère

Madame la présidente
Messieurs les Commissaires enquêteurs

À Brest, le 14 novembre 2026

Objet : Remarques de l'association Eau et Rivières de Bretagne suite à l'examen approfondi du dossier d'étude d'impact pour l'enquête publique concernant le projet d'extension de la production de poudre par la société Nobel Sport, à Pont de Buis
Complément à la déposition faite le 19 octobre 2026

Mme et MM les Commissaires enquêteurs

Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 6 octobre 2023) et de la défense des consommateurs. Nos statuts fixent comme objet social la ressource en eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine, douce ou marine et les écosystèmes associés, ainsi que la qualité de l'air.

En ce qui concerne le dossier, plusieurs tableaux sont illisibles, p 76, 106 et 113 de l'étude d'impact.

L'étude d'impact s'est peu investie dans l'approche concrète du contexte environnemental.
Je note d'abord que la référence climatique utilisée est Brest Guipavas, alors que des données complètes sont disponibles à Saint Ségal (T, P Vent, humidité…), nettement plus proche du site et de son climat.
De même, des données plus locales que celles disponibles auprès des stations permanentes d'Air Breizh sont disponibles.
Des inexactitudes sans incidences, mais révélatrices d'un travail trop superficiel : il y a trois pisciculture à l'amont, et non deux.
Enfin, l'utilisation des données relatives à la Douffine, milieu sollicité pour le fonctionnement de l'activité, et lieu de rejet d'eaux après traitement ou après réchauffement se limite à une approche ultra-réglementaire, en n'examinant la situation que pour des débits moyens ou le QMNA5. Or la sévérité des étiages de cette rivière fait qu'un examen plus poussé est indispensable. Pour une installation SEVESO, nécessitant une forte capacité de refroidissement, le travail mérite d'être repris de manière approfondie.

D'une manière générale, l'impact du changement climatique est traité de manière superficielle sous des dehors de difficulté de précision, alors même que l'année 2022 fournissait une première idée de la situation. L'OEB fournit d'ailleurs des informations intéressantes sur le sujet.

Les données "normales" sur trente ans de la météo perdent en pertinence, tant sur les températures que la distribution des pluies. L'analyse des débits de la Douffine montre par exemple une avancée des étiages de 5/6 jours entre 1966 et 2020 (étude selon la méthode Makaho de l'INRAE) par exemple..

Certes, 2026 ne pouvait être une référence d'analyse pour le dossier, mais il convient maintenant de reprendre la question de la qualité des rejets (flux de DBO5 prévu), et surtout de la température de l'eau issue des installations de distillation soit examinée dans les conditions plus sévères. Le fait que des suivis de température soient proposés ne suffit pas . De même, prétendre à la stratification du plan d'eau avec des températures plus basses en profondeur apparaît pour le moins douteux au regard de sa profondeur.

Voici quelques éléments qui soutiennent notre demande de réexamen des impacts sur l'eau :
Le correctif de bassin versant entre le site de mesure hydrométrique de Lopérec et l'implantation industrielle de Pont de Buis est de 1,17.
Le module à Pont de Buis est de 3,93 m^3/s
Le QMNA5 à Pont de Buis est de 0,285 m^3/s
A noter que l'étude Fish Pass évoque une valeur de $QMNA_5$ de 0,321 m^3/s dont nous ne comprenons pas l'origine.
Le débit 2026 reconstitué à Pont de Buis a été inférieur à 0,164 m^3/s pendant 61 jours !
inférieur à 0,142 m^3/s pendant 37 jours (débit équivalent à la moitié du $QMNA_5$)
Ce débit a même été inférieur à 40% du $QMNA_5$ pendant sept jours...
On est donc sur des durées bien supérieures au temps d'arrêt pour maintenance estivale annuel.
Les calculs de température de l'étude Ecolimneau ont donc été établis sur des valeurs de débit bien trop optimiste au regard du régime de la Douffine, régime qui devrait s'accentuer avec le changement climatique.
Les chiffres de 2022 montrent une situation moins difficile, avec "seulement" 7 jours de débit inférieur à la moitié du $QMNA_5$... Mais donc déjà des échauffements de l'eau dite de "refroidissement" supérieurs aux +5°C objectif maximum
Ce changement d'échelle implique un réexamen approfondi du volet "eau" de l'étude d'impact.

La question de l'éclairage nocturne des installations et de son impact sur la faune est traité de manière très superficielle. Aucune proposition d'un fonctionnement par détection de présence n'est proposé, ce qui permettrait de restreindre la pollution lumineuse. Cette mesure semble un compromis acceptable entre exigences de sécurité et impacts.

Ces compléments d'étude sont indispensables pour le cas échéant adapter les process de traitement des eaux tels qu'envisagés. En l'absence, l'étude d'impact nous semblerait insuffisante.

Nicolas Forray



Délégué Finistère ERB